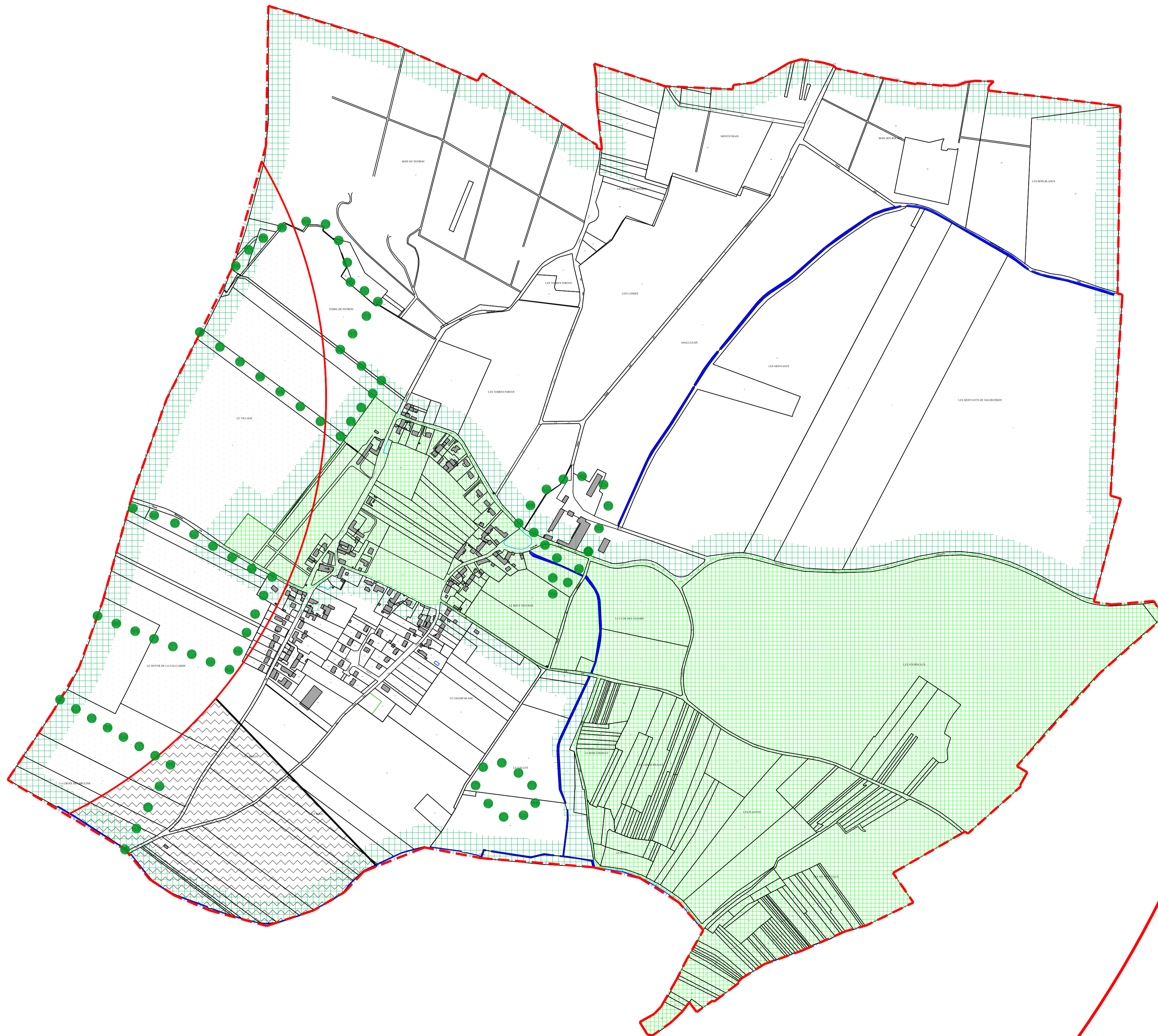


| Commune | code INSEE | Servitude de protection des sites pittoresques - inscription - classement (AC2) - DRIEAF - Loi du 02/05/1930 | Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques imputées en application des articles L.57 à L.56 et R.27 à R.29 du code des postes et télécommunications (PT1) | Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles imputées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications (PT2) ou (PT2.H) | Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4) - article L.215-18 du Code de l'Environnement | Zones où ont été instituées en application de la loi n°62-904 du 4 août 1962. Et du décret n° 64-158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations d'eau et d'assainissement (A5) Syndicats intercommunaux article L.152-1, L.152-2 Et R.152-15 du code de la pêche maritime |
|---------|------------|--|---|--|--|---|
| Torfou | 91619 | Vallée de la Juine (inscription) Arrêté du 25 octobre 1974 | CCT 91-13402 PT1 : Centre de Boissy-sous-Saint-Yon ANFR n° 091 075 0002 Décret du 13/11/1962 géré par TDF : n° 11913 | PT2 : Centre de Boissy-sous-Saint-Yon ANFR n° 091 015 0002 Décret 18/08/1962 géré par TDF : n° 11912 | - Fossés de Giboussin : - Fossés du bois du Chesnay. Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents (SIARJA) | - Eau potable : Syndicat Eau Ouest Essonne 24, rue du Général Leclerc 91470 FORGES-LES-BAINS |
| | | Vallée de la Juine (classement) Décret du 18 juillet 2003 | | PT2 LH : Faisceau hertzien Paris - Bourges Tronçon Battes-Chaumont Boissy-sous-Saint-Yon ANFR n°077 013 0001 Décret 18/08/1962 géré par TDF : n° 10648 | 1, avenue Pierre RICHER 91150 BRIERES-LES-SELLES | - Assainissement : Communauté de communes "Entre Juine et Renarde" Délibération du 16/09/2016 |



LEGENDE

- limite de commune
- servitudes de protection des sites pittoresques classés (AC2) de la Vallée de la Juine (Tableau d'assemblage annexé)
- servitudes de protection des sites pittoresques inscrits (AC2) de la Vallée de la Juine - toute la commune -
- perturbations électromagnétiques (PT1) centre de Boissy-sous-saint-yon
- zone de garde
- zone de protection
- protections contre les obstacles (PT2) centre de Boissy-sous-saint-yon
- servitudes relatives au faisceau hertzien Paris-Bourges (PT2) tronçon Rumont-Boissy-sous-saint-yon
- servitudes aéronautiques de dégagement (T5) et de balisage (T4) liées à la présence de l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge
- secteurs archéologiques ou préhistoriques (donnés à titre d'information)
- Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)
- les servitudes attachées aux canalisations d'eau et d'assainissement (A5)

Echelle : 1/5000

Département de l'Essonne

Commune de Torfou

Plan Local d'Urbanisme

**SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

Echelle 1/5000